

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

11. Délibération n° 2025-03-31-11 : Création d'un poste de secrétaire technique pour le Bureau d'Etudes du SM EMMA

L'assemblée délibérante,

Vu le Tableau des effectifs,

Considérant le service du syndicat comme service public à caractère industriel et commercial,
Considérant le besoin en personnel pour assurer un service de qualité pour le service Bureau d'Etudes dont les missions de secrétariat technique sont en évolution au regard du suivi



administratif des dossiers de subventions, des opérations de travaux et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ainsi que le développement des diagnostics des réseaux,

Considérant que la dépense du poste est prévue au budget Eau Potable,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer un poste permanent de secrétaire technique– niveau 4 ou 5 à compter du 1er avril 2025, régi par le Code du Travail, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- que M le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

La présente délibération prendra effet à compter du 01/04/2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département